



CONVENTION DE LOCATION DU CENTRE CULTUREL

Entre : Monsieur le Maire de la Commune de Lignan sur Orb
d'une part,

Et : _____

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1- **Objet de l'Occupation et nombre de participants :**

Occupation du centre culturel en vue d'organiser :

Un mariage

Un baptême

Autre évènement festif

Précisez :

Date de l'évènement : _____

Nombre de participants : _____

2- **Tarifs :**

Particulier lignanais 500 €

Particulier non lignanais 1 000 €

Régulé par chèque n° _____

Nom de la banque : _____

(A déposer en mairie au moment de la signature de la convention)

3- **Caution :**

Une caution sous forme de chèque est déposée en garantie des dommages éventuels.

Particulier lignanais : 1 000 €

Particulier non lignanais : 2 000 €

4- **Assurance :**

Police d'assurance n° _____

Souscrite le __/__/__ auprès de _____

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du Centre Culturel inscrites au verso du présent document et à en respecter les clauses.

Fait à Lignan-sur-Orb,

Le _____

L'utilisateur,

(signature précédée de la mention

« lu et approuvé »)

Le Maire,

Jean-Claude RENAU.

CONDITIONS DE LOCATION DU CENTRE CULTUREL
2, avenue Ingarrigues
34490 LIGNAN SUR ORB

Le conseil municipal réuni en sa séance du 10 mars 2015 a décidé des conditions de location du Centre Culturel suivantes :

Art.-1 : Utilisation de la salle et capacité : Les particuliers peuvent louer le Centre Culturel à l'occasion de mariage, de baptême ou autres évènements festifs.
Le matériel son et lumière de la salle n'est pas accessible à l'utilisateur.

Art.-2 : Demande de location : La demande de location doit être adressée à Monsieur le Maire et est soumise à l'avis préalable du Bureau Municipal.

Art.-3 : Tarifs de location : Les tarifs de location sont les suivants :

- Lignanais 500 €
- Non lignanais 1 000 €

Le paiement doit être joint à la présente convention.

Le montant de la location sera mis immédiatement à encaissement.

Art.-4 : Caution : La location est soumise au versement d'une caution sous forme de chèque dont les montants sont les suivants :

- Lignanais 1 000 €
- Non lignanais 2 000 €

Elle sera restituée à l'utilisateur quinze jours après l'état des lieux contradictoire, si aucune détérioration n'a été constatée.

Dans le cas où les dégâts éventuels seraient d'un montant supérieur à la caution versée, la commune se réserve le droit de facturer le surcoût.

Art.-5 : Attestation d'assurance : L'utilisateur des locaux doit souscrire une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux.

En cas de perte, vol ou détérioration de matériel privé, la commune décline toute responsabilité.

Art.-6 : Etat des lieux – remise des clés : Un état des lieux contradictoire sera effectué à la réception et à la restitution des clés, en présence d'un agent communal et de l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à rendre les locaux en parfait état de propreté.

Les clés sont à retirer au bureau du Centre Culturel selon les modalités qui seront communiquées à l'utilisateur en temps utile.

Art.-7 : Mesures de sécurité : L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie, ainsi que des voies d'évacuation.

L'utilisation de bouteilles de gaz est formellement interdite.